

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020.

## Salle polyvalente 20 h 00.

Tous les Conseillers présents,

L'an 2020, le 26 mai à 20 heures 00 en application des articles L 2121-7 et L 2122-8, s'est tenu le conseil municipal de la commune de Drom.

Etaient présents les conseillers suivants :

Mme BLATRIX CONTAT Florence	M. GUILLOT Michel
M. BOLLACHE Denis	M. HERTRICH Yvan
Mme BROCHARD Maud	M. LARRUAT, Bernard
Mme CORRETEL Marie-Thérèse	Mme PONCET Isabelle
Mme. DROMARD Fanette	Mme TANESIE Annabelle
M. DUPONT Michel	

### 1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves GUILLEMOT, Maire, qui après avoir procédé à l'appel a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

### 2. ELECTION DU MAIRE

Conformément au second alinéa de l'article 10 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020, le tiers des membres en exercice étant présent, le quorum étant atteint, il peut être procédé à l'élection du Maire et des Adjoints.

Le plus jeune membre de l'assemblée, Denis BOLLACHE est désignée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, Monsieur GUILLEMOT cède la présidence à Madame Marie-Thérèse CORRETEL, doyenne d'âge.

Il est procédé à l'élection du Maire conformément à l'article 2122-7 du CGCT et deux scrutateurs sont désignés. Il s'agit de :

1. Monsieur GUILLOT Michel
2. Mme PONCET Isabelle

Mme CORRETEL rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et 2122-7 du CGCT, l'élection du maire se fait obligatoirement à bulletin secret :

- les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- le troisième tour à la majorité relative (au troisième tour, en cas d'égalité de suffrages, le conseiller le plus âgé est élu).

Madame CORRETEL fait appel à candidature au poste de Maire.

Mme Florence BLATRIX CONTAT fait acte de candidature

Madame CORRETEL prend acte et chaque candidat présente sa candidature.

Le scrutin est ouvert.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées)                                | 11 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau                        | 0  |
| d. Nombre de suffrages blancs   | 2  |
| e. Nombre de suffrages exprimés   | 9  |

f. Majorité absolue \_\_\_\_\_ 6

Madame Florence BLATRIX CONTAT \_\_\_\_\_ 9

Mme Florence BLATRIX CONTAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Madame le Maire remercie les membres de l'Assemblée de leur confiance et prend la présidence de la séance.

### 3. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 3 adjoints au maximum.

Sur proposition du maire, le conseil municipal a fixé à l'unanimité à 3 le nombre d'adjoints.

### 4. ELECTION DES ADJOINTS

#### ➤ Election du 1<sup>er</sup> adjoint :

Madame le maire propose la candidature de Monsieur Michel GUILLOT.

Le scrutin est ouvert.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	_____	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	_____	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	_____	0
d. Nombre de suffrages blancs	_____	1
e. Nombre de suffrages exprimés	_____	10
f. Majorité absolue	_____	6

Monsieur Michel GUILLOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et a été immédiatement installé.

#### ➤ Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :

Madame le maire propose la candidature de Madame Isabelle PONCET.

Le scrutin est ouvert.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	_____	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	_____	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	_____	0
d. Nombre de suffrages blancs	_____	2
e. Nombre de suffrages exprimés	_____	9
f. Majorité absolue	_____	6

Madame Isabelle PONCET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2<sup>ème</sup> adjointe et a été immédiatement installée.

#### ➤ Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :

Madame le maire propose la candidature de Monsieur Bernard LARRUAT.

Le scrutin est ouvert.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	_____	0
---	-------	---

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages blancs	1
e. Nombre de suffrages exprimés	10
f. Majorité absolue	6

Monsieur Bernard LARRUAT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3ème adjoint et a été immédiatement installé.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

- Ecole et groupes : Information ; en fonction de l'évolution des effectifs jusqu'à la fin de l'année, le maître envisage éventuellement de ne faire qu'un seul groupe. Un échange sera engagé avec l'inspection académique.
- Camion pizza :  

Le maire fait part de la demande d'autorisation de Pizza Cup'Ain pour un emplacement pour leur camion à pizza à partir du 1er juin.  
Annabelle Tanésie fait part d'un retour d'une consultation qu'elle a faite auprès d'habitants avec un souhait d'une installation du camion à pizza sur la place.  
Le maire indique que dans les conditions sanitaires actuelles, seule la vente à emporter peut être envisagée. Elle entrera en contact avec l'entreprise. Elle indique que le sujet sera à nouveau abordé lors de la prochaine réunion du conseil municipal et qu'une convention d'occupation du domaine public devra être délibérée.  
Elle propose en attendant d'autoriser le retour de l'entreprise pour la seule vente à emporter sur le lieu habituel, le parking du presbytère.
- Prochaine réunion : 8 juin 2020 à 20 h
- Visites :
  - Voirie, chemins et bois : samedi 6 juin à 14 h
  - Bâtiments communaux : dimanche 14 juin à 9 h 30

Clôture du présent procès-verbal, dressé et clos le vingt-six mai 2020 à vingt heures quarante-cinq minutes en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les scrutateurs et la secrétaire.